

Corps de la Paix

Demande de Cotation (RFQ) pour Fournitures/Services/Équipements – Bureau à l'étranger

Numéro RFQ : PR2026-04-005

Date : 14 mai 2026

Le Corps de la Paix Guinée recherche des fournisseurs d'accès Internet (FAI) qualifiés pour fournir des services d'Internet fiables. Le Corps de la Paix sollicite des cotations à prix fixe de votre part et de plusieurs autres concurrents (jusqu'à 25 000 USD +) pour les fournitures et/ou services détaillés ci-dessous.

Si vous souhaitez soumettre une cotation, veuillez envoyer le formulaire de cotation du fournisseur dûment rempli et signé (Annexe 1) par e-mail uniquement à : gn-procurement@peacecorps.gov

Les fournisseurs doivent inclure « RFQ PR202604005 – FAI Bureau Principal » dans l'objet de leur e-mail afin d'assurer un bon acheminement.

Les cotations doivent être reçues au plus tard le **14 juin 2026 à 23h59 GMT**. Les cotations tardives ne seront pas acceptées.

Les questions écrites concernant cette demande de cotation peuvent être envoyées de la même manière à l'adresse indiquée ci-dessus avant la date limite. **Aucun appel téléphonique.**

Le Corps de la Paix évaluera toutes les cotations reçues après la date limite en fonction des exigences minimales et/ou des facteurs d'évaluation indiqués ci-dessous. Sous réserve de la disponibilité des fonds et du besoin continu des fournitures et/ou services, à la fin du processus d'évaluation, le Corps de la Paix entend attribuer un contrat ferme à prix fixe au fournisseur sélectionné.

Le Corps de la Paix se réserve le droit d'annuler cette RFQ à tout moment avant l'attribution sans obligation ni responsabilité. Cette RFQ ne constitue pas un engagement à attribuer un contrat.

A. Cahier des charges / Description des besoins

- ❖ Fournir une connectivité d'Internet par fibre optique avec la bande passante convenue, disponible 24h/24 et 365 jours/an pour le Bureau principal du Corps de la Paix Guinée.
- ❖ Fournir un **SLA (Service Level Agreement)** détaillé couvrant la conformité technique et la qualité de service (adresses IP, absence de restrictions de ports, procédures d'escalade, réactivité, support technique 24/7).
 - Le FSI doit disposer d'un support d'ingénierie réseau disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an. Le FSI doit avoir un système permettant au client de soumettre une demande d'assistance, de recevoir une notification de sa prise en charge et de pouvoir suivre l'avancement des travaux visant à résoudre le problème. Un numéro d'assistance téléphonique pour le suivi doit également être disponible en cas de besoin.
 - Le FSI doit garantir la qualité de service, un temps de disponibilité minimum de 99 % par mois, avec des remises documentées pour toute interruption dépassant 2

heures. La mesure du temps de disponibilité doit être basée sur des journaux de surveillance vérifiables et calculée en GMT.

- ❖ Contrat d'un an, renouvelable jusqu'à quatre (4) années supplémentaires selon performance et financement.
- ❖ Fournir un système de surveillance permanent avec notifications en temps réel aux équipes techniques du Corps de la Paix.
- ❖ Démontrer au moins trois (3) années d'expérience comme fournisseur d'accès Internet en Guinée.
- ❖ Support technique de haute qualité disponible 24/7.

- ❖ Les maintenances planifiées doivent être communiquées au moins 48 heures à l'avance.
- ❖ Le fournisseur doit déjà être présent et actif en Guinée.
- ❖ Fournir des coûts détaillés pour toute infrastructure, équipement et bande passante.

Item	Bandwidth (Descendant / Ascendant)	Description
001	40/40 Mbps	Lien Internet dédié offrant 40 Mbps en téléchargement et 40 Mbps en envoi, en duplex intégral.

B. Lieu d'exécution

- ❖ Quartier Taouyah, Corniche Sud, plage Rogbanè, Ratoma – Conakry, Guinée
- ❖ Le calendrier d'installation doit être proposé par le fournisseur. Le fournisseur doit fournir un plan de travail détaillé comprenant les étapes, les dépendances et la date estimée d'achèvement.

C. Termes et Conditions du Contrat

En tant qu'agence du gouvernement des États-Unis, le Corps de la Paix dispose d'un modèle de contrat approuvé qu'il prévoit d'utiliser pour l'attribution. Le Corps de la Paix se réserve le droit de refuser d'attribuer un contrat à un fournisseur qui refuserait de signer le modèle de contrat approuvé.

Le contrat inclura des clauses relatives à la protection des données, à la lutte contre la corruption, à la lutte contre la traite des personnes et à la responsabilité des sous-traitants, conformément à la politique du Corps de la Paix.

le Corps de la Paix n'autorise pas les paiements anticipés, sauf approbation spécifique du Directeur Administratif et des Opérations (DMO), conformément aux règles de l'agence.

D. Critères minimaux

Une cotation ne sera pas considérée si elle ne répond pas aux critères suivants :

- 1- **Service Internet dédié** : Fourniture d'une connectivité Internet par fibre optique dédiée, délivrant la bande passante convenue 24h/24 et 365 jours/an, avec une disponibilité garantie d'au moins 99 % par mois et crédits documentés pour toute panne supérieure à deux heures.
- 2- **SLA complet** : Soumission d'un SLA détaillé couvrant les paramètres techniques, procédures d'escalade, normes de réactivité, adresses IP attribuées, absence de restrictions de ports, et disponibilité d'un support 24/7 (ticketing et téléphone). Le SLA

- doit inclure délais de restauration, niveaux de classification des incidents et exigences de reporting.
- 3- **Système de surveillance réseau** : Maintien d'un système permanent et accessible de surveillance réseau, fournissant aux équipes techniques du Corps de la Paix Guinée des notifications immédiates en cas d'interruption ou de dégradation du service.
 - 4- **Expérience et capacité technique** : Démonstration d'au moins trois (3) années d'expérience en fourniture de services Internet en Guinée, avec présence opérationnelle dans le pays et un personnel technique qualifié.
 - 5- **Mise en œuvre et maintenance** : Engagement à achever les travaux d'installation et à lancer le service dans le délai indiqué dans la cotation. Possibilité de réutiliser des équipements existants, mais responsabilité totale pour réparation ou remplacement du fournisseur. Les maintenances planifiées doivent être communiquées au moins 48 heures à l'avance.
 - 6- **Proposition financière claire** : Soumission d'une proposition financière détaillée et ventilée, indiquant les coûts pour la bande passante, l'équipement et les travaux civils. Les prix doivent être exprimés en GNF, hors taxes et droits de douane.
 - 7- **Documents administratifs** : Inclusion des documents officiels à jour : RCCM/Immatriculation de l'entreprise, NIF (Numéro d'Identification Fiscale), Licence opérateur fibre optique, licences TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) différente.

E. Facteurs d'évaluation

Les cotations répondant aux critères minimaux seront évaluées selon :

- 1- **Qualité et fiabilité du service** : Garantie d'un service dédié par fibre optique avec bande passante proposée, fiabilité démontrée et disponibilité mensuelle minimale de 99 %, avec crédits clairs pour les pannes.
- 2- **Complétude du SLA** : Clarté et précision du SLA, incluant spécifications techniques, procédures d'escalade, délais de réponse, vitesses garanties, adresses IP attribuées, confirmation de ports ouverts et disponibilité du support technique 24/7.
- 3- **Surveillance et reporting** : Capacité et efficacité du système de surveillance réseau du fournisseur, fournissant un suivi continu et des alertes immédiates en cas de perturbation.
- 4- **Expérience et références** : Expérience démontrée (minimum trois ans) en fourniture de services Internet en Guinée, présence opérationnelle, qualifications des équipes techniques et références professionnelles (preuve d'au moins 3 projets similaires achevés, avec contacts : téléphone et e-mail).
- 5- **Calendrier et plan de maintenance** : Faisabilité et réalisme du calendrier d'installation proposé, approche pour réutilisation/remplacement des équipements, qualité du plan de maintenance, respect de l'exigence de préavis de 48 heures pour les maintenances planifiées.
- 6- **Clarté et compétitivité des prix** : Transparence et compétitivité de la proposition financière détaillée, incluant frais récurrents (bande passante) et frais uniques (équipement et travaux civils).
- 7- **Documents administratifs complets** : Soumission et validité des documents requis (RCCM, NIF, Licence fibre optique).

Responsabilités

Corps de la Paix Guinée :

- ❖ Fournir les informations techniques nécessaires.
- ❖ Garantir l'alimentation électrique stable.
- ❖ Faciliter l'accès au site.

Fournisseur :

- ❖ Gérer toutes les dispositions administratives et logistiques liées à l'installation, à l'exploitation et à la maintenance.
- ❖ Assumer l'entière responsabilité de tout sous-traitant engagé pour fournir le service.
- ❖ Réaliser tous les travaux civils requis conformément aux normes de sécurité et de qualité.
- ❖ Fournir un rapport d'installation détaillé, incluant des images, des schémas réseau et les informations de configuration.
- ❖ Garantir la confidentialité totale des données et s'assurer qu'aucun trafic n'est bloqué, filtré ou inspecté au-delà des exigences légales.
- ❖ Assurer le respect de tous les engagements du SLA, y compris la disponibilité, la bande passante et la réactivité du support.
- ❖ Fournir une maintenance préventive et une surveillance proactive afin de minimiser les interruptions de service.
- ❖ Veiller à ce que tout le personnel accédant aux locaux du Peace Corps respecte les règles de sécurité et d'accès du Peace Corps.

Annexe 1 – Formulaire de cotation du fournisseur

Numéro RFQ : PR2026-04-005

Fournisseur :

Représentant autorisé :

Nom :

Titre/Position :

Téléphone :

E-mail :

Tableau des prix

Item	Description	Coût mensuel	Coût total annuel
001	Frais récurrents : Bande passante 40/40 Mbps		
002	Frais uniques : Équipements & travaux civils	-	
Total			

Services inclus dans le prix total mais non indiqués dans le tableau :

Calendrier de livraison proposé :

Conditions de paiement proposées :

Conditions de garantie proposées:

Conditions supplémentaires proposées:

Signature du représentant autorisé : _____

Date : _____